

AECI 1 SUPP-1

- (iv) des dispositions à prendre pour faire traduire le texte; et
 - (v) de la transmission du tout à SMP et SXC Publications.
- c) SMP est responsable de la mise à jour annuelle.
- d) SXC Publications est responsable :
- i) de la dernière mise au point du texte;
 - ii) de la production; et
 - iii) de la distribution de l'Agenda et des modifications.

13. Pour résumer, les personnes autorisées qui désirent proposer des modifications à la Liste des rapports doivent soumettre celles-ci au service mentionné dans la colonne 6, à SMP et à SXC Publications.

SYSTÈME DE RÉFÉRENCE

14. Les références inscrites dans la colonne 7 de la Liste des rapports renvoient aux manuels existants, dans l'ordre suivant :
- a) symbole du manuel;
 - b) volume (s'il y a lieu);
 - c) chapitre ou section; et
 - d) annexe (s'il y a lieu).